

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°75-176 du 5 août 1975
chargeant le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales de l'intérim du
Ministre de la Fonction Publique et du Tra-
vail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 4 Août 1975, le Capitaine Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assure
l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'ab-
sence du Capitaine DJIBRIL Moriba.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Août 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 -- Ministères 13 -- CS 6 - IAA-Gde.Ch.-IGF-IGAA-5 -
JORD 1 - CNR 4.- SPD 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 DCCT-ONEPI 2